



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cour d'appel de Douai

Question écrite n° 44637

Texte de la question

M. Gerard Vignoble attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la chambre sociale de la cour d'appel de Douai. A ce jour, environ 5 000 dossiers attendent d'être examinés, ce qui entraîne un délai de convocation de trois ans voire quatre ans. La grande majorité des personnes concernées par ces dossiers, soit, ont perdu leur emploi, soit, se trouvent en situation économique et sociale précaire et ce délai leur est préjudiciable. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cet état de fait et pour renforcer les moyens humains de cette juridiction dont l'engorgement est dû à un manque évident de magistrats.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions est une priorité de la chancellerie. À cet égard, des mesures ont été décidées dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice mis en place par la loi du 6 janvier 1995. Il s'agit, notamment, de la création de 300 postes de magistrats et de 1 020 postes de fonctionnaires, de l'institution de magistrats exerçant à titre temporaire, et de la création des assistants de justice. La mise en œuvre des deux premières phases de ce plan quinquennal a d'ores et déjà permis de créer 120 emplois de magistrats. En particulier, la loi de finances pour 1996 a autorisé notamment le recrutement de 58 magistrats et de 468 fonctionnaires des greffes dont 17 fonctionnaires de catégorie A, 77 de catégorie B et 374 de catégorie C. Cet effort sera poursuivi en 1997 en dépit d'un contexte budgétaire difficile. Ainsi, le ministère de la justice a obtenu la création de 30 emplois de magistrats et de 147 emplois de fonctionnaires supplémentaires. Ces créations visent à répondre à la nécessité de réduire les délais de traitement des contentieux. Cependant, la chancellerie ne reconnaît pas les difficultés particulières auxquelles doit faire face la cour d'appel de Douai. Cette juridiction a un effectif composé de 41 magistrats du siège, 12 magistrats du parquet, 8 magistrats placés auprès des chefs de cour et de 97 fonctionnaires. 6 postes de magistrat sont vacants dont 3 postes de conseiller du second grade, 1 de conseiller du premier grade et 2 de substitut général. La chancellerie veille à ce que des nominations interviennent dans les meilleurs délais. En outre, cette cour d'appel a déjà retenu l'attention de la chancellerie. En effet, elle a bénéficié de plusieurs créations de postes de conseillers, 1 en 1994, 3 en 1995 et 1 poste de conseiller en service extraordinaire cette même année. En 1996, cet effort a été poursuivi puisque trois emplois supplémentaires ont été créés dans cette juridiction : 1 emploi de conseiller du premier grade, 1 de conseiller du second grade et 1 de juge place ; ces emplois restent à pourvoir. Parmi les fonctionnaires, sont vacants trois emplois de catégorie A et huit de catégorie C. Ces postes seront proposés aux prochaines commissions administratives paritaires. Par contre, il existe un poste de catégorie B en surnombre. Cet effectif a, par ailleurs, été renforcé d'un emploi de catégorie A et de douze emplois de catégorie C, à la suite de la localisation d'emplois créés au titre du présent exercice budgétaire. Parmi ces emplois, dix sont destinés à composer le nouveau service administratif régional. Les créations d'emplois pour 1997 sont en cours d'examen. Le nombre d'affaires civiles nouvelles enregistrées dans cette cour d'appel a progressé moins vite que la moyenne nationale sur la période 1991-1994 et la durée moyenne de traitement des affaires civiles en 1994 est inférieure à la durée moyenne nationale. Cela démontre la remarquable mobilisation des magistrats et des fonctionnaires

de cette juridiction pour faire face a l'afflux du contentieux. Cela etant, les magistrats de la chambre sociale et les fonctionnaires du greffe doivent faire face a une aggravation de leur charge de travail, resultant notamment de l'accroissement du stock. Une amelioration de la situation est esperee par le renforcement des effectifs de magistrats de la juridiction opere recemment. Enfin, pour tenir compte des specificites de la region, la chancellerie a consenti un effort particulier en matiere de credits immobiliers et informatiques. A ce titre, la dotation en credits de fonctionnement s'est elevee, en 1995, a 4,3 MF, et la dotation globale informatique relative aux credits deconcentres, a 3 MF. En outre, 9,7 MF ont ete alloues, en 1995, au titre des credits d'equipement. Cette politique de soutien sera maintenue pour faire beneficier la region Nord-Pas-de-Calais de l'effort naturel de solidarite nationale.

Données clés

Auteur : [M. Vignoble Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44637

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5739

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 557